Pitra
FRO4 27554
Case
FAC
23798

DISCOURS

SUR

LA CAISSE D'ESCOMPTE.

Inſtruiſez ce peuple que l'on égare
ſur ſes véritables intérêts.

Diſcours du Roi.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DISCOURS

Prononcé à l'Assemblée de MM. les Représentans de la Commune, par M. PITRA, le 18 Décembre 1789; & imprimé aux dépens de la Caisse d'Escompte, par délibération de ses Administrateurs.

MESSIEURS,

Je ne prendrois pas la parole sur une question éclaircie par les meilleurs esprits de cette Assemblée, si je ne croyois pas que, la manière dont on se permet d'imprimer & de crier dans les rues la destruction de la Caisse d'Escompte par la Commune, mérite que vous vous hâtiez de prononcer sur cette grande question; & que votre sagesse, si elle le juge convenable, arrête une manœuvre scandaleuse qui tend à opérer un discrédit que l'on n'ose plus espérer de votre prudence & de votre patriotisme éclairé.

J'ai toujours regardé la Caiſſe d'Eſcompte comme une inſtitution vicieuſe & dangereuſe, ſur-tout dans le Gouvernement ſous lequel elle a été établie. Ces établiſſemens, ſi utiles, & qui multiplient les premiers Agens du Commerce dans les pays libres, dans ces pays où les Gouvernemens n'oſent diſpoſer d'aucune eſpèce de propriété, deviennent des moyens du deſpotiſme ſous une adminiſtration arbitraire. L'emprunt forcé de 70 millions que M. de Calonne fit à la Caiſſe d'Eſcompte, eſt un exemple de cette vérité. Mais, ſi ſous ce rapport, la Caiſſe d'Eſcompte fut préjudiciable à la choſe publique, combien ne l'a-t-elle pas ſervi lorſque M. *Necker* revint à la tête des Affaires? Rappellez-vous que, lors du renvoi de l'Archevêque de Sens, le 25 Août 1788, il ne reſtoit au Tréſor-Royal que moins de quatre cents mille livres. Ce Miniſtre avoit conſommé juſqu'aux dons faits pour les Grêlés; & dans cet épuiſement total de tous les moyens, il eût fallu ſuſpendre le paiement de tous les ſervices publics, ſi la Caiſſe d'Eſcompte n'eût pas fourni des ſecours à un Miniſtre qui avoit ſa con-

fiance. Vous ne doutez pas plus que moi que la ſubverſion dans la perception des Impôts, que depuis le 13 Juillet, ſans les ſecours de cette même Caiſſe, la machine du Gouvernement ſe ſeroit trouvée arrêtée; & que les billets de la Caiſſe ont rempli le vuide des droits dont la perception eſt ſi importante & ſi difficile à rétablir.

Cependant, je ſuis loin de faire uniquement honneur de ces ſervices au patriotiſme de la Caiſſe d'Eſcompte. Le vice de ſon établiſſement l'avoit liée au Gouvernement. Il falloit qu'elle périt avec lui, ou qu'elle ſe ſauvât en le ſoutenant.

Je penſe donc que la Caiſſe d'Eſcompte doit être détruite dès que la Nation pourra ſe paſſer de ſes ſervices, & remplacée par une Banque Nationale, dont pluſieurs préopinans vous ont fait connoître tous les avantages. Mais, eſt-ce dans ce moment de criſe que l'on peut, que l'on doit opérer cette deſtruction? Pluſieurs préopinans, & ſur-tout le rapport de vos Commiſſaires, vous en ont fait voir, non-ſeulement le danger, mais l'impoſſibilité abſolue. Tous ceux qui ont, ou ont eu quelques

rapports avec le Commerce, ne doutent pas que cet évènement n'occaſionnât avec la ruine du Commerce de la Capitale, celui de toutes les Villes Commerçantes de la France. La deſtruction de la Caiſſe d'Eſcompte prononcée dans ce moment, feroit le même effet qu'une pierre lancée dans le milieu d'un baſſin. L'onde qu'il contiendroit en recevroit un mouvement, & une ſecouſſe dont les dernières ondulations ſe feroient ſentir juſqu'aux bords qui la renferment : ainſi les frontières de la France éprouveroient les contre-coups de ce déſaſtreux évènement. Combien ne ſeroit-il pas plus funeſte encore pour la Ville de Paris ? Supprimez la Caiſſe d'Eſcompte ; décréditez ſes billets, ſeuls ſignes ou repréſentation de valeurs qui nous reſtent ; le paiement des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville ne ſera pas ſeulement arriéré, mais ſuſpendu par le fait ; & dès ce moment, ces rentes qui, des mains des rentiers ſe diviſent par la conſommation entre tant de mains, ceſſeront de payer cet échange de ſervices & de beſoins qui uniſſent tous les individus d'une grande Cité. Mais ce qui frappera encore

plus les Citoyens qui nous font l'honneur de nous entendre, & ce que je dois leur dire dans ma qualité d'Adminiſtrateur, c'eſt que la deſtruction de la Caiſſe d'Eſcompte entraîne celle de nos ſubſiſtances. Il faut qu'ils ſachent que la Ville n'a que quatre millions de rentes réduits à moitié par la diminution des octrois ; que c'eſt le Gouvernement qui nous fait les fonds de nos ſubſiſtances ; que ces fonds nous ſont donnés par le Tréſor-Royal en Billets de la Caiſſe d'Eſcompte : & l'on peut, ſans trembler, propoſer de l'anéantir dans ces circonſtances ! & un zèle, au moins inconſidéré, travaille à diſcréditer ces Billets ſur la ſolidité deſquels eſt fondée la ſubſiſtance d'un Peuple immenſe ! & on peut induire en erreur ce Peuple ſur l'objet inſtant de ſon plus grand intérêt, d'un intérêt qui le touche de bien plus près que la difficulté d'échanger des Billets contre de l'argent, & que la perte que cet échange lui occaſionne ! & cela, pour ſoutenir des opinions que l'on exagère, & peut-être, des intérêts qui ne ſont pas ceux des véritables amis de la révolution. L'Aſſemblée Nationale les a déjoués par

les Décrets qu'elle a rendus ſur la Caiſſe d'Eſcompte. Elle a jugé, elle a prononcé ſon exiſtence néceſſaire dans ce moment de criſe, où le ſalut du Peuple devient la ſuprême loi, où le ſalut du Peuple, ce ſentiment religieux, fait diſparoître toute autre conſidération, & ſur-tout ces talens de l'eſprit à qui il manque ſi ſouvent l'inſtruction, cette pratique des choſes, qui rectifie leur théorie, ou qui apprend à l'appliquer ſagement ſur des matières auſſi difficiles que celles du crédit public.

Je ſais combien ce moment-ci, eſt dur & affligeant. Je ſais tout ce qu'il en coûte de peine & de perte pour réaliſer des Billets en argent. Mais, eſt-ce en diſcréditant la Caiſſe & ſes Billets, que l'on rendra moins coûteux leur échange? Eſt-ce en faiſant imprimer & crier dans les rues ſa deſtruction votée par la Commune, que l'on fera remplacer ces Billets par des écus? Non, ils le ſavent; mais ils voudroient que nous n'euſſions ni Billets, ni écus; ils voudroient que nous en fuſſions réduits au point de ne ſavoir ni avec quoi acheter, ni comment payer; ils voudroient voir la flotte & l'armée ſe débander

faute de paiement ; ils voudroient voir s'accroître la foule des mécontens, des malheureux ; ils voudroient nous voir dans l'impuiſſance de payer nos ſubſiſtances ; & leur adreſſe criminelle, après avoir échoué à l'Aſſemblée Nationale, eſpère encore ſe ſervir du patriotiſme ingénu de la Commune de Paris, pour bouleverſer l'ordre des choſes qui va peſer ſur leurs fortunes : non ; ceux à qui la France doit la révolution lui devront encore un plus grand bienfait ; la conſervation du crédit public qu'il vous importe tant de ſoutenir pour achever l'ouvrage de la Conſtitution.

Si nous nous étions borné, comme c'étoit peut-être notre devoir, & ſelon le vœu de nos Diſtricts, à chercher les moyens de l'échange des Billets contre du numéraire effectif, & à en diminuer les frais : le diſcrédit qu'éprouve aujourd'hui la Caiſſe d'Eſcompte n'auroit pas lieu. Mais la fatalité des conſidérations vous a forcé à traiter cette queſtion ſur laquelle l'Aſſemblée Nationale avoit déjà prononcé ; & il eſt réſulté du choc de vos opinions l'effet le plus contraire à la pureté de vos

intentions. La crainte s'eſt emparé des eſprits, & chacun, à tout prix, veut réaliſer aujourd'hui ſes Billets contre des eſpèces. Tel eſt l'effet de la diſcuſſion publique que différentes motions ont introduit. Ah ! que nous euſſions été bien plus ſages & plus reſpectueux en même-tems, je ne dis pas ſeulement pour les Décrets de l'Aſſemblée Nationale, mais pour ce concours lumineux d'hommes choiſis dans ſon ſein, qui ont appellé pour les conſulter les gens les plus inſtruits dans ces matières ſi difficiles, ſi nous nous fuſſions perſuadés que ces lumières réunies à celles du Miniſtre des Finances, verroient mieux que nous ce que les circonſtances rendent poſſible, ou praticable.

L'Aſſemblée Nationale a jugé l'exiſtence de la Caiſſe d'Eſcompte encore néceſſaire; n'ayons pas la prétention de croire être plus inſtruits que nos Légiſlateurs. Bornons-nous à leur préſenter les moyens qui peuvent accélérer le bienfait ſi déſirable de la circulation de l'eſpèce. Raffermiſſons, au lieu de l'ébranler, la confiance publique, & ne cherchons pas à détruire ce qui

nous reste de crédit, & de circulation.

Voyons dans les moyens offerts ici de part & d'autre, ce qui peut servir cette patriotique intention, &, sur-tout, défions-nous de ceux qui veulent nous en écarter.

Il ne me paroît pas que le projet de M. *Kornmann*, quand vous auriez la si dangereuse hardiesse de l'adopter, puisse, à l'instant même, vous ramener un seul écu. On auroit beau déclarer dettes de l'Etat, les cent millions d'actions; on les anéantiroit même dans ce moment, que cette injustice ne remettroit pas un écu dans la circulation. Au contraire, ce manque à la foi publique achèveroit de discréditer les effets, & ceux qui en ont, se hâteroient de les convertir à tout prix en argent, qu'ils auroient plus que jamais raison d'enfouir, & de soustraire à la circulation.

Les moyens proposés par M. Brissot de Varville, me paroissent ne pas tenir tout ce que promettoit ce qu'il a dit, de bon, d'excellent, sur les Banques publiques. Il vous a rapporté, & nous lui en devons la plus grande reconnoissance, tout ce qui

a été dit de lumineux ſur cet objet, par les grands Orateurs de l'Aſſemblée Nationale ; tout ce qu'ont écrit ſur ces matières nos meilleurs Auteurs. Mais l'inſuffiſance des moyens que M. de Varville propoſe, vous a été démontrée par vos Commiſſaires, qui, ainſi que ceux de l'Aſſemblée Nationale, ont voulu s'inſtruire avant que d'écrire, connoître la Caiſſe d'Eſcompte avant de prononcer ſur ſon ſort, & qui ont penſé que les meilleures théories étoient ſoumiſes aux calculs de l'expérience, des faits, & de l'inſtruction.

C'eſt donc le rapport de vos Commiſſaires que je vous invite à prendre en conſidération ; ce rapport dans lequel les exemples viennent continuellement à l'appui du plus ſage raiſonnement, dans lequel tous les moyens qui vous ont été propoſés, ſont diſcutés avec impartialité, & ceux qu'il vous propoſe préſentés avec une clarté, & une raiſon qui font préſager au moins la poſſibilité de leur exécution. Mais en louant le travail de vos Commiſſaires avec cette abondance de reconnoiſſance que leur doit tout vrai Citoyen,

ils me permettront de différer de leurs avis ſur le ſeul point des 25 millions de billon qu'ils propoſent.

Je les prie de conſidérer que c'eſt avec la plus grande peine que nous avons débarraſſé le Commerce de 8 millions de l'ancien billon ; &, que, pour un ſecours inſtantané, nos paiemens ſeront encombrés, peut-être pendant dix ans, par cette maſſe de mauvaiſe monnoie.

Que, ſi elle eſt faite avec un cinquième d'argent, & quatre cinquièmes d'alliage? Voilà cinq millions d'écus, de ces écus qui ſont ſi rares, noyés, & preſque perdus dans une maſſe de cuivre.

Que cette fabrication coûtera énormement au Gouvernement.

Qu'enfin, il faudra plus d'un an pour achever cette fabrication, & que la majeure partie de ces 25 millions de billon ne ſera livrée à la circulation, que lorſque nous n'aurons plus beſoin de cet incommode ſecours.

D'après ces conſidérations, je conclus à ce que nous délibérions ſeulement ſur le Rapport de nos Commiſſaires, & que nous écartions toute queſtion qui ne ſe-

roit pas relative à faciliter l'échange des Billets contre de l'argent.

Quant à la Caiſſe d'Eſcompte, quant aux avances qu'elle a faite au Gouvernement, cauſe de la quantité de Billets qu'elle a émis dans le Public, & ſur la ſolidité deſquels on a eu le malheur d'inſpirer de la défiance, je dois vous dire que bientôt vous pourrez diſpoſer des gages que l'Aſſemblée Nationale leur a aſſurés. Votre Département des Domaines ne perd pas un inſtant pour accélérer les Déclarations du Clergé. Dans ce moment il eſt occupé à faire un recenſement des Maiſons Religieuſes; il en fait dreſſer une ſorte de plan, pour vous mettre inceſſamment à même de prononcer ſur celles que vous voulez conſerver, & celles que vous jugerez à propos de mettre en vente; moyen ſupérieur à tous ceux que l'on pourra vous propoſer pour faire reparoître l'écu; & qui abſorbera véritablement, & les *Aſſignats*, & cette ſurabondance de Billets de la Caiſſe d'Eſcompte, en offrant à ces effets un gage véritablement repréſentatif de leur valeur.

Ainſi je vous conjure MM. au nom du bien public, d'écarter toute diſcuſſion qui n'auroit pas pour objet les moyens qui peuvent faciliter l'échange des Billets de la Caiſſe d'Eſcompte contre du numéraire effectif ; mais ces moyens, les plus ſages que l'on puiſſe propoſer dans ce moment, & pour ce moment, doivent être ſecondés par celui plus puiſſant, qui ſeul peut faire diſparoître cette exhubérence de papier, cauſe de votre ſollicitude, la vente des biens du Domaine & du Clergé, que l'Aſſemblée Nationale lui a donnés pour gage.

Je propoſe, en conſéquence, pour accélérer & opérer véritablement la liquidation de cette repréſentation du numéraire, que l'on accuſe avec raiſon de le faire diſparoître, de ſolliciter de l'Aſſemblée Nationale la vente à la Ville de Paris des objets domaniaux, ou des biens du Clergé qui ſe trouvent dans ſon arrondiſſement, & cela ſur le prix des évaluations qui en ſeront faites par les Propriétaires actuels.

On évalue ces Biens à deux cents millions ; la Ville paieroit ces biens à la Na-

tion au denier vingt, & à des époques dont elle conviendroit, parce que le ſuccès de cette opération peut ſeul déterminer les termes du paiement.

Dès que l'Aſſemblée Nationale aura mis la Ville en poſſeſſion de ces biens, je propoſe les deux opérations ſuivantes.

1°. La Ville rétrocédera ces Biens aux Acquéreurs aux termes les plus rapprochés, & pour en accélérer la vente, elle les cédera au denier 20, à ceux qui les payeront comptant; au denier 25, payables en trois ans, à raiſon d'un tiers par an; au denier 30 en ſix ans, à raiſon d'un ſixième par an.

La Ville ouvrira un emprunt ſur ces Biens dans les formes ſuivantes, afin que chaque particulier puiſſe y trouver la nature du placement qui lui agréera davantage. Et voici ce que je propoſe pour ſervir cet emprunt, par tous les moyens qui peuvent le ſeconder.

1°. La Ville donnera à volonté aux Prêteurs des effets au Porteur, rembourſables dans dans un an, avec cinq pour cent d'intérêt.

2°. Des effets rembourſables dans trois

ou ſix ans, par voie de Lotterie, avec l'intérêt de cinq pour cent & un & demi en ſus, qui formeront des lods, ou une ſimple accumulation d'intérêts.

3°. La Ville ouvrira une Tontine pour ceux qui préfèrent ce genre d'emprunt ſur le pied de ſix & demi à ſept pour cent, avec accumulation pour les ſurvivans.

4°. Elle ouvrira de même un emprunt viager ſur une ou deux têtes, dont le taux ſera établi ſelon les circonſtances.

Mais pour faire réuſſir ces différens genres d'emprunts qui donneront le tems de vendre les Biens du Clergé, ſur leſquels ils ſeront hypothéqués, il faut que les agens intermédiaires ſoient ſtimulés par l'avantage perſonnel qui ſera attaché aux ſuccès de leurs négociations; & pour ſervir officieuſement une opération auſſi délicate, je demande que la Commune faſſe choix de quatre ou ſix Membres au plus qui auront pleins-pouvoirs pour traiter, ſoit avec les Acquéreurs, ſoit avec les Agens de Change, Notaires & autres intermédiaires des négociations.

Voilà le moyen qui ſera diſparoître les

Billets de la Caiſſe d'Eſcompte, & qui rappellera le numéraire.

Ainſi Meſſieurs, ſi l'Aſſemblée Nationale, comme je n'en doute pas, veut vous vendre à l'inſtant les Biens Eccléſiaſtiques que vous ne voulez pas conſerver, les Domaines qui ſont dans notre Département; ordonnez-en la vente partielle à l'inſtant, & créés ces différens genres d'emprunts hypothéqués ſur ceux dont il ne vous conviendroit pas de preſſer la vente. Ces ventes, ces emprunts, ne montaſſent-ils qu'à cent millions, abſorberont l'exhubérence des Billets qui arrêtent la circulation. Mais ſi l'Aſſemblée décrétoit en même-tems que chaque Département du Royaume mettra en vente la partie des Biens des Domaines & du Clergé, que ſelon ſes Décrets, ils auront décidés devoir être vendus? ſi ce Décret portoit que ces ventes ne pourroient ſe faire qu'avec des *Aſſignats*, & des Billets de Caiſſe? Vous verriez le numéraire des Provinces venir chercher nos Billets à Paris, raviver notre circulation, & les écus remplacer ces Billets abſorbés à jamais par les gages de leur inſtitution.

Si cette idée eſt accueillie par la Commune de Paris ? ſi elle eſt adoptée par l'Aſſemblée Nationale ? le jour où vous ordonnerez la vente de la première Maiſon, ſera celui de la renaiſſance du crédit ; de la fin des convulſions que donnent à ce crédit ceux qui veulent ſe ſauver dans l'eſpoir & par le moyen d'une banqueroute générale. Paris l'aura garantie : non contente d'avoir fait la révolution, elle l'aura conſolidée par la ſageſſe d'une opération que les intéreſſés veulent éloigner à tout prix ; & malgré tant d'intérêts déguiſés ſous tant de formes, pour lui faire manquer le fruit ſi noble de ſes travaux, Paris aura encore ſauvé la France en rétabliſſant le crédit.

A Paris, chez CLOUSIER, Imprimeur, rue de Sorbonne.